

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) n°3 du budget
annexe
ASSAINISSEMENT

- N°15 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique
MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX,
Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M49 ;
- **Vu** la délibération n°47 du conseil municipal du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT 2023 ;
- **Vu** la délibération n°19 du conseil municipal du 27 juin 2023, approuvant la DM1 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Vu** la délibération n°20 du conseil municipal du 24 octobre 2023, approuvant la DM2 du budget annexe ASSAINISSEMENT.
- **Considérant** les besoins au chapitre 012, Charges de personnels, pour couvrir les dépenses afférentes jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire de prévoir un complément sur ce chapitre d'un montant de 15 000,00 € qui sera couvert par les réajustements budgétaires de la section d'investissement pour laquelle le taux de réalisation jusqu'en fin d'année ne sera pas de 100%, il sera donc repris de la section d'investissement sur le chapitre 23, travaux en cours, le montant de 15 000,00 € ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

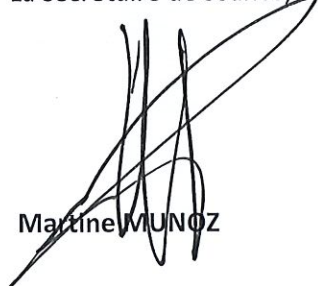
Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 012 – Charges de personnels</i>				
D/012/6411 – Rémunération du personnel		+ 15 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 012</i>	303 524,00 €	+ 15 000,00 €		
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		+ 15 000,00 €		
Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>				
D/023 – Virement à la section d'investissement		- 15 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 023</i>	235 661,00 €	- 15 000,00 €		
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		- 15 000,00 €		
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €		

Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2315 – Installation, matériel et outillage technique		- 15 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	230 582,64 €	- 15 000,00 €		
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		- 15 000,00 €		
Dépenses et recettes d'ordre d'investissement				
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>				
C/021 – Virement à la section d'investissement				- 15 000,00 €
<i>Sous total chapitre 021</i>			235 661,00 €	- 15 000,00 €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement				- 15 000,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		- 15 000,00 €		- 15 000,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Martine MUNOZ

Le Maire,




Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023



ID : 063-216304303-20231114-23114_15-DE